

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.
Six mois . . . . . 13
Trois mois . . . . . 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8

on s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne, . . . . . 20
Réclamations, . . . . . 30
Faits divers, . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions : reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

on s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 FÉVRIER

LE MINISTÈRE

Il est définitivement constitué, tel que nous l'avons donné hier, et il s'est complété de M. SPULLER pour les affaires étrangères. C'est assez bien trouvé de s'adresser à un Badois pour défendre les intérêts de la France dans les circonstances actuelles, devant l'Europe alliée contre nous.

Les ministres se sont réunis hier en Conseil, sous la présidence de M. Carnot. Les ministres ont discuté dans quel sens ils devaient rédiger la déclaration qui doit être lue aujourd'hui aux Chambres. Les termes en ont été arrêtés en principe. Ce document sera très court et se bornera à déclarer que le nouveau ministère est destiné à faire voter le budget, à présider l'ouverture de l'Exposition et à défendre la République contre les ennemis des institutions actuelles.

Dans les couloirs, le nouveau Cabinet est accueilli avec froideur par l'Extrême-Gauche et la Gauche radicale. On doute de la durée du nouveau Cabinet. On parle aussi beaucoup du discours du général Boulanger à Tours, le mois prochain.

A Paris, personne ne croit à la durée du Cabinet Tirard, et M. Floquet est vexé de l'échec de M. Méline, car il comptait reprendre à la Chambre le fauteuil présidentiel, qu'il regrette un peu tard d'avoir quitté. Mais M. Méline, n'étant pas ministre, garde sa sonnette.

La Lanterne l'apprécie ainsi : « Tel qu'il est, ce ministère n'est capable de faire ni l'Exposition ni les élections. »

Le ministère Tirard est un ministère de déconsidération et d'impopularité. »

La Presse n'est pas plus tendre : « Ce ministère étrange a été fait très vite, entre deux portes, et l'on dirait que dans sa hâte d'avoir un Cabinet, M. Sadi Carnot a pris, au hasard dans la Chambre, les hommes les plus pressés d'être ministres. »

Jamais on n'a vu salade plus bizarre, plus étrange. M. Tirard à côté de M. Yves Guyot ; M. Rouvier à côté de M. Constans.

Au fond, l'amour du maroquin ministériel est le seul lien sérieux qui unit tous ces hommes.

Une fois de plus, le pays va pouvoir juger l'impuissance du parlementarisme — et son immoralité.

Au moment où la conscience publique proteste avec indignation contre les scandales connus, on rappelle aux finances M. Rouvier, l'homme du procès Caffarel !

Vraiment, nos adversaires nous font la partie trop belle !

Détail rétrospectif : MM. Ribot, Casimir Perier et Loubet avaient refusé d'entrer dans un cabinet où M. de Freycinet conserverait le ministère de la guerre, si M. Ribot n'était pas chargé du ministère de l'intérieur. M. Méline, craignant de « se heurter

à des difficultés insurmontables », avait écarté cette combinaison et, dès lors, il n'a pu réussir à constituer le Cabinet. M. Tirard a fait des choix tout autres et a réussi. Et M. Carnot a accepté ce ministère comme il aurait accepté un ministère opposé. Oh ! la jolie chose que le parlementarisme !

LES NOUVEAUX MINISTRES

Président du conseil : M. Tirard. Renversé le 30 mars 1888 pour avoir refusé la révision immédiate, il succède à M. Floquet, renversé le 14 février 1889 pour avoir demandé la révision immédiate. Ce mouvement de navette donne une fière idée de la logique républicaine. M. Tirard, sénateur, a été plusieurs fois ministre ; il est surtout célèbre pour avoir égaré, étant aux finances, cent millions dans ses tiroirs. Cette fois il s'adjuge le commerce. Jamais on n'avait vu un président du conseil choisir un si petit ministère ; mais M. Tirard a son idée, il entend marquer par là que sous la République la politique est un commerce.

Intérieur : M. Constans, député, nommé là pour pomper les suffrages, excelle dans l'art de piper les urnes.

Finances : M. Rouvier, député ; « l'ère des bégueuleries est passée ; » c'est le moment de rappeler ce mot que prononçait Gambetta en introduisant ce Marseillais dans le gouvernement.

Guerre : M. de Freycinet, sénateur, a un pied dans tous les camps, et, comme il y a beaucoup de camps, il en résulte que M. de Freycinet a beaucoup de pieds : bête à mille pattes, redoutée des ménagères.

Marine : Amiral Jaurès, sénateur

Affaires étrangères : M. Spuller, le Badois.

Instruction publique et cultes : M. Fallières, sénateur, Gascon grincheux ; rien n'est amusant comme un Gascon, quand il est amusant, mais ce n'est pas le cas.

Agriculture : M. Faye, autre sénateur et autre Gascon ; tous deux sont d'Agen ; pas méchant, celui-là.

Justice : M. Thévenet, député du Rhône, avocat, né à Lyon en 1845, élu comme très radical, ressemble au chocolat Menier qui blanchit en vieillissant ; il n'est pas encore blanc, mais il est devenu pâle.

Travaux publics : M. Yves Guyot, député de la Seine, radical, rédacteur de la Lanterne, où il se distingue par sa campagne contre la Préfecture de police. Il signait ses articles : Un vieux petit employé et n'était alors ni petit, ni employé, ni vieux, étant né à Nîmes en 1843. Il recueillait avec avidité les dénonciations de tous les employés mécontents de leurs chefs. Cet honnête métier lui fit sa réputation, et le voilà ministre. Ennuyé de s'appeler Guyot (Yves) comme tant d'autres, il obtint un décret l'autorisant à s'appeler Yves-Guyot ; c'est une manière de se distinguer et chacun s'y prend comme il peut. Signe particulier : anticlérical enragé.

En résumé, le Cabinet comprend jusqu'à présent cinq sénateurs et quatre députés ; sur ces neuf personnages, il y en a six qui ont été ministres deux ou trois fois, sinon plus. Ce ne

sont point des hommes nouveaux, ils ne feront point de politique nouvelle et nous continuerons à patauger dans le même borborygme. Comme le disait M. Carnot, c'est un Cabinet de concentration destiné à réunir les républicains dans un effort commun contre la Droite.

La Droite lui est hostile, c'est assez naturel, et la Gauche ne lui est point favorable.

INFORMATIONS

ACTIVITÉ DÉVORANTE

M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux de huit jours, a voulu laisser une trace de son passage à la chancellerie.

Contrairement à tous les précédents, il a publié, à la date du 18 février, un décret dans lequel il disgracie plusieurs juges de paix de son arrondissement électoral comme député, et même de son canton comme conseiller général.

Les juges de paix de Cunlhat, Viverols, Saint-Anthème, arrondissement d'Ambert, sont changés ; ceux de Tauves et de Pionsat, arrondissement de Riom, sont changés également et avec disgrâce.

On se demande de quel droit M. Guyot-Dessaigne, démissionnaire depuis le 14, se permet des mouvements qui n'avaient rien d'urgent et dans lesquels il n'a cherché qu'à satisfaire ses intérêts électoraux ou ceux de ses amis.

BONNE COMPENSATION

M. Laisant va, dit-on, quitter la vie politique. Le député de la Seine attend sa nomination de répétiteur à l'École polytechnique et il n'a par l'intention de se représenter aux prochaines élections générales.

Dès qu'un député républicain voit que sa candidature devient douteuse, il cherche à tirer parti du mandat qu'il tient encore pour se procurer une bonne compensation ; les exemples sont nombreux : Labuze, Langlois, etc.

C'est une des traditions les mieux conservées dans le parti. A cet égard, la concentration des opinions est complète.

PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE

Dans son audience du 15 février, le tribunal de commerce de la Seine a prononcé vingt (20) déclarations de faillite.

Comme on le voit, la République continue à faire marcher les affaires.

La misère à Dieppe

Une distribution de pain a été faite, avant-hier matin, aux ouvriers sans travail.

Des individus avaient menacé de jeter, la nuit précédente, les grues dans le bassin. Grâce aux précautions prises, il ne s'est produit aucun désordre.

Trois arrestations ont été opérées. M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure, et le procureur général, sont arrivés dans la matinée venant directement de Rouen.

Bien que la ville soit calme, les patrouilles continuent à circuler.

L'INCIDENT ATCHINOFF

Nous avons eu occasion de parler de l'expédition dirigée par le cosaque Atchinoff qui, sans mission officielle du gouvernement russe, se livrait ouvertement en Afrique à un rôle d'agitateur. Les autorités françaises lui ayant déclaré qu'elles ne toléreraient pas un débarquement d'armes sur le sol africain soumis au protectorat français, Atchinoff ne crut pas devoir se soumettre aux règlements de police existants.

Le résultat a été le bombardement de Sagallo par un croiseur français, ainsi que le relate cette dépêche de Rome, dont la teneur est officiellement confirmée :

« Le bruit court que le croiseur français Seignelay, ayant à bord l'amiral Oly, a bombardé Sagallo près de Tadjourah, qui était occupé par l'expédition Atchinoff-Paisios. »

Avant de procéder au bombardement de Sagallo, l'amiral Oly, qui était à bord du croiseur, avait fait sommer Atchinoff d'amener le pavillon russe qu'il avait arboré et de remettre les armes qu'il avait débarquées contrairement aux prescriptions du droit international.

Le gouvernement français s'était d'abord assuré que le gouvernement russe désavouait l'expédition Atchinoff.

Le bombardement de Sagallo a eu pour résultat de réduire l'expédition Atchinoff.

Il y a eu cinq blessés ; les autres cosaques ont été désarmés et conduits prisonniers à Obock.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — LE GÉNÉRAL WALTERSEER. — La Gazette de Silésie, qui passe pour être parfois le porte-voix du feld-maréchal de Moltke, ou tout au moins de son entourage, dit que le général Waldersee est le successeur le plus probable du chancelier. Maintenant, on se demande si le comte Waldersee conserverait en même temps les fonctions de chef de l'état-major général.

La Post croit que l'Empereur aurait l'intention de confier ces fonctions à un général, jeune encore, qui a été formé à l'école du comte de Moltke.

La Gazette de Voss, qui passe pour être un des organes de la Cour, croit que le général Waldersee n'acceptera pas la succession du prince de Bismarck.

AUTRICHE. — LE MYSTÈRE DE MEYERLING. — La mort de l'archiduc Rodolphe devient de plus en plus un indéchiffrable énigme. Il est certain que l'héritier du trône d'Autriche est mort d'un coup de feu à la tête. Il est certain également que toutes les personnes qui se sont trouvées mêlées, même de loin, à la tragédie sanglante de Meyerling, sont considérées par la cour comme des parias, des pestiférés, dont il faut à tout prix éviter la présence. Voilà les deux seuls faits bien démontrés.

Le prince Philippe de Cobourg, l'un des compagnons de chasse de l'archiduc, est prié





